Guide pour les membres : Comment passer à une recommandation numérique pour le temple ?

Les membres qui désirent passer d'une recommandation pour le temple au format papier à une recommandation pour le temple au format numérique doivent prendre contact avec un membre de l'épiscopat ou leur président de branche.

À SAVOIR :

- Un membre peut avoir soit une recommandation pour le temple au format numérique, soit une recommandation papier, mais pas les deux en même temps.
- Si l'un des dirigeants de la prêtrise qui vous a délivré votre actuelle recommandation pour le temple ne sert plus dans cet appel, commencez le processus de renouvellement et demandez à ce que la recommandation soit délivrée au format numérique.

Exigences techniques :

- iOS 17.0 ou une version plus récente
- Android 8.0 ou une version plus récente
- Un accès internet pour la configuration initiale
- La version 5.3 de l'application « Outils pour les membres » ou une version plus récente
- Identifiants de connexion pour l'application
 « Outils pour les membres »
- Le membre doit avoir téléchargé une **photo de profil** sur l'application « Outils pour les membres » et elle doit être approuvée par un membre de son épiscopat ou son président de branche.

Une fois qu'un membre de votre épiscopat ou votre président de branche a remplacé votre recommandation papier actuelle par une recommandation au format numérique, cela peut prendre jusqu'à quinze minutes pour qu'elle apparaisse sur votre appareil mobile.

- Ouvrez l'application Outils pour les membres et connectez-vous à l'aide de vos identifiants.
- Sur l'écran d'accueil, cliquez sur Mon temple.
- Sélectionnez « Recommandation pour le temple » et appuyez sur J'accepte.

À votre arrivée au temple :

- Ouvrez l'application **Outils pour les membres** et connectez-vous à l'aide de vos identifiants.
- Sur l'écran d'accueil, cliquez sur Mon temple.
- Sélectionnez **Recommandation pour le temple** pour ouvrir votre recommandation au format numérique.
- Une fois au bureau des recommandations, présentez votre appareil mobile et faites **scanner le code**. Les captures d'écran de recommandations pour le temple au format numérique ne seront pas acceptées.
- Éteignez et rangez votre appareil mobile avant de participer à des ordonnances.



